

Fongicide SWITCH® 62.5 WG

FONGICIDE

COMMERCIAL - USAGE AGRICOLE

GRANULÉS MOUILLABLES

Fongicide pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette dans les cultures indiquées sur la présente l'étiquette.

PRINCIPE ACTIFS:

Cyprodinile 37,5 %
Fludioxonil..... 25,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28189**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **794 g – 1 kg**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Peut irriter les yeux.

Ne pas retourner dans les champs traités ni permettre à des travailleurs d'y retourner dans les 12 heures suivant l'application, sauf pour effectuer les activités liées aux cultures suivantes.

Culture	Délai de sécurité avant la récolte	Activité
Amélanche	10 jours	Récolte manuelle ou travaux d'émondage ou d'éclaircissage
Épinards	3 jours	Récolte
GC 13-07F, Petits fruits de plantes grimpanes	7 jours	Annélation et retournement des sarments
	2 jours	Tuteurage, palissage et effeuillage à la main

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant l'application, le nettoyage et les réparations.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau les éclaboussures de produit sur la peau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après l'application, se laver les mains et se doucher complètement avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire ni utiliser des produits du tabac (y compris fumer) durant l'utilisation du produit.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du fludioxonil au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte, des sols compactés ou constitués d'argile.

Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

La contamination de l'eau en raison du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de filtre végétatif entre la zone traitée et le bord des plans d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine, animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

SWITCH® est une marque d'une compagnie du groupe Syngenta.

Fongicide SWITCH® 62.5 WG

FONGICIDE

COMMERCIAL USAGE AGRICOLE

GRANULÉS MOUILLABLES

Fongicide pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette dans les cultures indiquées sur la présente l'étiquette.

PRINCIPE ACTIFS:

Cyprodinile 37,5 %
Fludioxonil..... 25,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

N° D'HOMOLOGATION : **28189**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

TABLE DES MATIÈRES

	Numéro de section
AVIS À L'UTILISATEUR	1.0
PREMIERS SOINS	2.0
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	3.0
MISES EN GARDE.....	4.0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....	5.0
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	6.0
ENTREPOSAGE	7.0
ÉLIMINATION.....	8.0
RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....	9.0
Équipement de Pulvérisation.....	9.1
MODE D'EMPLOI.....	10.0
Renseignements Généraux	10.1
Application par Voie Terrestre.....	10.2
Directes de Mélange	10.2.1
Zones Tampons de Pulvérisation.....	10.3
Restriction Concernant les Rotations.....	10.4
USAGES LIMITÉS.....	11.0
Oignons.....	11.1
Fraises.....	11.2
Bleuets	11.3
Framboises, mûres.....	11.4
Carottes.....	11.5
Groupe de cultures 5-13.....	11.6
Groupe de cultures 4-13B.....	11.7
Groupe de cultures 3-07.....	11.8
Amélanche	11.9
Sous-groupe de culture 6C - Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)	11.10
Groupe de cultures 1B	11.11
Céleri	11.12
Ginseng.....	11.13
Raisins	11.14
Épinards.....	11.15
Poivrons de champ	11.16
Tomates (de plein champ).....	11.17
Sous-groupe de cultures 13-07A - Mûres et framboise	11.18

Sous-groupe de cultures 13-07B - Petits fruits des genres <i>Ribe</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>	11.19
Sous-groupe 13-07F - Petits fruits de plantes grimpantes	11.20
Sous-groupe de cultures 13-07G - Petits fruits de plantes naines	11.21
Canneberge.....	11.22
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE	12.0

1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2.0 PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Peut irriter les yeux.

Ne pas retourner dans les champs traités ni permettre à des travailleurs d'y retourner dans les 12 heures suivant l'application, sauf pour effectuer les activités liées aux cultures suivantes.

Culture	Délai de sécurité avant la récolte	Activité
Amélanche	10 jours	Récolte manuelle ou travaux d'émondage ou d'éclaircissage
Épinards	3 jours	Récolte
GC 13-07F, Petits fruits de plantes grimpanes	7 jours	Annélation et retournement des sarments
	2 jours	Tuteurage, palissage et effeuillage à la main

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, les inversions de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant l'application, le nettoyage et les réparations.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Rincer IMMÉDIATEMENT à grande eau les éclaboussures de produit sur la peau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec du savon et de l'eau avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après l'application, se laver les mains et se doucher complètement avec de l'eau et du savon.

Jeter les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été imbibés de ce produit ou fortement contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maison.

Porter des vêtements fraîchement lavés chaque jour.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Les utilisateurs doivent se laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Ne pas manger, boire ni utiliser des produits du tabac (y compris fumer) durant l'utilisation du produit.

6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé de ne pas utiliser ce produit dans les zones traitées avec des produits contenant du fludioxonil au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte, des sols compactés ou constitués d'argile.

Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

La contamination de l'eau en raison du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de filtre végétatif entre la zone traitée et le bord des plans d'eau.

7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, fermé de manière étanche. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des autres pesticides et des aliments destinés à la consommation humaine, animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenants réutilisables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide SWITCH® 62.5WG est un fongicide à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur l'étiquette.

LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DE LA MALADIE ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.

9.1 Équipement de Pulvérisation

Une couverture complète assurera une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

On recommande un minimum de 200 L d'eau/hectare pour les applications effectuées avec de l'équipement au sol.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Équiper les pulvérisateurs de buses qui permettent une application précise et uniforme. Étalonner le pulvérisateur avant de l'utiliser.

10.0 MODE D'EMPLOI

10.1 Renseignement Généraux

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à une telle fin.

NE PAS contaminer les sources d'eau potable et d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

Restrictions concernant l'alimentation : **NE PAS** permettre au bétail de paître ou de se nourrir sur les pois de grande culture récoltés pour le foin, les vignes de pois, l'ensilage de pois, le fourrage de dolique ou le foin de dolique traités.

ÉVITER tout rejet, écoulement d'effluents ou ruissellement en provenance de serres ou de champignonnières et qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des ruisseaux, des étangs ou d'autres plans d'eau.

NE PAS appliquer ce produit avec un système d'irrigation autre qu'un système par aspersion.

Ne pas appliquer lorsque la vitesse du vent entraîne une distribution non uniforme ou favorise la dérive au-delà de la zone à traiter.

Ne pas appliquer par chimio-irrigation si la zone à traiter se trouve à moins de 100 mètres d'une zone résidentielle ou d'un parc.

Application terrestre seulement.

Ne pas excéder 2,9 kg de produit à l'hectare ou 3 traitements par année.

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Après deux (2) applications consécutives de fongicide SWITCH 62.5WG, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

10.2 Application par Voie Terrestre

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application avec pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** pulvériser directement au-dessus des végétaux à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

10.2.1. Directives de mélange

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée.

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis ajouter la quantité voulue de fongicide SWITCH 62.5WG dans le réservoir.
3. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau.
4. Commencer l'application de la solution lorsque le fongicide SWITCH 62.5WG est complètement dispersé dans l'eau.
5. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

10.3 Zones Tampons de Pulvérisation

AUCUNE zone tampon n'est requise pour :

- Utiliser avec l'équipement d'application manuel indiqué sur la présente étiquette

Il faut établir les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche sous le vent des habitats d'eau douce sensibles (lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrière des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides, etc.).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour la protection des habitats d'eau douce d'une profondeur de :	
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m
Pulvérisateur de grande culture	Groupe de cultures 1B (légumes-racines, sauf la betterave à sucre, la carotte et le ginseng), raisin, épinards, toutes les cultures	4	1
	Légumes-bulbes (groupe de cultures 3-07), petits fruits (groupe de cultures 13-07), carottes, pois chiches, haricots secs, pois secs, poivrons de plein champ, tomates de plein champ, ginseng, lentilles, feuilles de navet, plantes ornementales d'extérieur, Groupe de cultures 5-13 (brocoli, chou-fleur, chou de Bruxelles, chou et pé-tsaï) Groupe de cultures 4-13B (roquette, rapini, brocoli chinois; moutarde d'Abyssinie; chou à grosses côtes; chou pak-choï; chou cavalier; cresson alénois; cresson de terre; chou à faucher; chou frisé; maca; mizuna; feuilles de moutarde; feuilles de radis; feuilles de colza; roquette sauvage; bourse-à-pasteur; feuilles de navet et cresson de fontaine), canneberge	5	1
Chimio-irrigation	Canneberge	5	1
Pulvérisateur Pneumatique	Sous-groupe de cultures 13-07F (premiers stades de développement)	20	10
	Sous-groupe de cultures 13-07F (derniers stades de développement)	10	5

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de l'équipement de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

10.4 Restrictions Concernant les Rotations

Dans les 30 jours suivant une récolte ou une mauvaise récolte, les zones traitées avec le fongicide SWITCH 62.5WG ne doivent être réensemencées qu'avec des cultures homologuées pour ce fongicide.

11.0 USAGES LIMITÉS

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Syngenta Canada inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Syngenta Canada inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

11.1 Oignons

CULTURES	Oignons : Bulbes secs, oignons verts et oignons cultivés pour la semence
MALADIES	Suppression de la brûlure de la feuille de l'oignon (<i>Botrytis squamosa</i>) Répression de tache pourpre (<i>Alternaria porri</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Débuter les traitements lorsque les conditions deviennent favorables pour la maladie, mais avant l'infection. Si les conditions favorables persistent, effectuer des traitements supplémentaires à des intervalles de 7 à 14 jours.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
RESTRICTIONS	Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.2 Fraises

CULTURES	Fraises
MALADIES	Suppression de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Débuter les traitements au moment de la floraison ou avant et poursuivre à des intervalles de 7 à 10 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Le délai d'attente avant la récolte est d'un (1) jour.
RESTRICTIONS	Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.
MALADIES	Répression de l'oïdium (<i>Sphaerotheca macularis</i>) Suppression de l'antracnose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Débuter les traitements au moment de la floraison ou avant et poursuivre à des intervalles de 7 à 10 jours.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas traiter le jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 En l'absence d'une alternative viable de fongicide homologué pour la culture spécifique à traiter, le nombre maximal d'applications est limité à 2 par année.
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé.

11.3 Bleuets

CULTURES	Bleuets : en corymbes et nains
MALADIES	Suppression de l'antracnose (<i>Colletotrichum acutatum</i>) Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) Suppression de la phase primaire de l'infection des baies momifiées par <i>Monilinia</i> (<i>Monilinia vaccinii - corymbosi</i>) Répression de les sclérotés des bleuets nains seulement (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être fait 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être fait si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Le délai d'attente avant la récolte est d'un (1) jour.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 En l'absence d'une alternative viable de fongicide homologué pour la culture spécifique à traiter, le nombre maximal d'applications est limité à 2 par année.
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé. Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.4 Framboises, mûres

CULTURES	Framboises, mûres
MALADIES	Suppression de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être fait 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être fait si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Le délai d'attente avant la récolte est d'un (1) jour.
RESTRICTIONS	Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.5 Carottes

CULTURES	Carottes
MALADIES	Suppression de la brûlure alternarienne (<i>Alternaria dauci</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie; un deuxième traitement doit être fait 7 à 10 jours plus tard. Un autre traitement peut être effectué au moins 7 jours plus tard si les conditions demeurent favorables du développement de la maladie.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé.

11.6 Groupe de cultures 5-13

CULTURES	Groupe de cultures 5-13 : broccoli; chou de Bruxelles; chou; chou pé-tsaï; chou-fleur; et cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures
MALADIES	Répression de l'alternariose (<i>Alternaria brassicicola</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie et doit être répété à des intervalles de 7 à 10 jours.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 Ou ne pas excéder 2,9 kg de produit à l'hectare.
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; l'application d'au moins 200 L de bouillie/ha est recommandée.

11.7 Groupe de cultures 4-13B

CULTURES	Groupe de cultures 4-13B : roquette; rapini; brocoli chinois; moutarde d'Abyssinie; chou à grosses côtes; chou pak-choï; chou cavalier; cresson alénois; cresson de terre; chou à faucher; chou frisé; maca; mizuna; feuilles de moutarde; feuilles de radis; feuilles de colza; roquette sauvage; bourse-à-pasteur; feuilles de navet; cresson de fontaine; cultivars, variétés et hybrides de ces cultures
MALADIES	Répression de l'alternariose (<i>Alternaria brassicicola</i>) Suppression du mildiou (<i>Erysiphe polygoni</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie et doit être répété à des intervalles de 7 à 10 jours.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 Ou ne pas excéder 2,9 kg de produit à l'hectare.
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; l'application d'au moins 200 L de bouillie/ha est recommandée.

11.8 Groupe de cultures 3-07

CULTURES	<p>Groupe de cultures 3-07 : liste complète des cultures</p> <table> <tr> <td>Ail et ail d'Orient (bulbe)</td> <td>Hosta « Elgans »</td> </tr> <tr> <td>Poireau</td> <td>Fritillaire</td> </tr> <tr> <td>Oignon (vert et ordinaire, ciboule, patate, rocambole, Beltsville « bunching », frais, ail chinois, perle)</td> <td>Ail rocambole (bulbe)</td> </tr> <tr> <td>Échalote (bulbe et feuilles fraîches)</td> <td>Kurrat</td> </tr> <tr> <td>Ciboulette (feuilles fraîches, chinoise)</td> <td>Ail penché</td> </tr> <tr> <td>Hémérocalle (bulbe)</td> <td>Lis</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Ail des bois</td> </tr> </table>	Ail et ail d'Orient (bulbe)	Hosta « Elgans »	Poireau	Fritillaire	Oignon (vert et ordinaire, ciboule, patate, rocambole, Beltsville « bunching », frais, ail chinois, perle)	Ail rocambole (bulbe)	Échalote (bulbe et feuilles fraîches)	Kurrat	Ciboulette (feuilles fraîches, chinoise)	Ail penché	Hémérocalle (bulbe)	Lis		Ail des bois
Ail et ail d'Orient (bulbe)	Hosta « Elgans »														
Poireau	Fritillaire														
Oignon (vert et ordinaire, ciboule, patate, rocambole, Beltsville « bunching », frais, ail chinois, perle)	Ail rocambole (bulbe)														
Échalote (bulbe et feuilles fraîches)	Kurrat														
Ciboulette (feuilles fraîches, chinoise)	Ail penché														
Hémérocalle (bulbe)	Lis														
	Ail des bois														
MALADIES	<p>Suppression de la brûlure de la feuille de l'oignon et la moisissure grise de l'oignon (<i>Botrytis squamosa</i>) Répression de la tache pourprée (<i>Alternaria porri</i>)</p>														
DOSE	775 à 975 g/ha														
MOMENT DU TRAITEMENT	Débuter les traitements lorsque les conditions deviennent favorables au développement de la maladie, mais avant l'infection. Si les conditions favorables persistent, effectuer des traitements supplémentaires selon des intervalles de 7 à 14 jours.														
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.														
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3														
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans des champs de légumes-bulbes traités pour effectuer un désherbage manuel dans les 3 jours suivant le traitement. Pour toutes les autres activités, ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.														
RESTRICTIONS	<p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète.</p> <p>Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.</p>														

11.9 Amélanche

CULTURES	Amélanche
MALADIES	Répression de la tâche des feuilles causée par Entomosporium (<i>Entomosporium mespili</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Le premier traitement doit être effectué au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle entre les traitements le plus court lorsque les conditions sont favorables au développement rapide de la maladie ou si le champ a déjà été fortement affecté par la maladie.</p>
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer le jour précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	Ne pas pénétrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans les champs d'amélanchiers traités pour effectuer une récolte manuelle ou des travaux d'émondage ou d'éclaircissage dans les 10 jours suivant le traitement. Pour toutes les autres activités, ne pas entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.
RESTRICTIONS	Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète (de 187 à 935 L/ha).

11.10 Sous-groupe de cultures 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)

<p>CULTURES</p>	<p>Sous-groupe de cultures 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf le soja), y compris les pois chiches (<i>Cicer arietinum</i>), les lupins (<i>Lupinus</i> spp., y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux), les haricots (<i>Phaseolus</i> spp., y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima [sec], le haricot pinto, le haricot tépary,), la gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>), les doliques (<i>Vigna</i> spp., y compris l'adzuki, le dolique à œil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le pois crowder, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombi), le guar (<i>Cyamopsis tetragonoloba</i>), le dolique d'Égypte (<i>Lablab purpureus</i>), les lentilles (<i>Lens esculenta</i>), les pois (<i>Pisum</i> spp., y compris les pois des champs) et le pois cajan (<i>Cajanus cajan</i>).</p> <p>Les Haricots Succulents : Le haricot (<i>Phaseolus</i> spp.) (y compris le haricot de Lima, le haricot vert et le haricot jaune) Le haricot (<i>Vigna</i> spp.) (y compris le dolique asperge, le dolique à œil noir) La gourgane (fève des marais) (<i>Vicia faba</i>),</p>
<p>MALADIES</p>	<p>Suppression de la moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) et de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)</p>
<p>DOSE</p>	<p>775 à 975 g/ha</p>
<p>MOMENT DU TRAITEMENT</p>	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.</p> <p>Pour la suppression de la moisissure blanche, effectuer un premier traitement lorsque de 10 à 20 % de la floraison a eu lieu. À certains endroits, un seul traitement à ce stade assurera une suppression adéquate de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose de produit la plus élevée lorsque l'incidence de la maladie est grande.</p>
<p>DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)</p>	<p>Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p>
<p>DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE</p>	<p>NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p>
<p>RESTRICTIONS</p>	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète : Application terrestre : 175 – 225 L d'eau/ha.</p> <p>Pour l'ensemble des produits utilisés, ne pas appliquer plus de 1,1 kg de cyprodinile (m.a.)/ha et 0,73 kg de fludioxonil (m.a.)/ha par culture.</p> <p>Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.</p>

11.11 Groupe de cultures 1B

CULTURES	Groupe de cultures 1B : y compris betterave potagère, bardane, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet
MALADIES	Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) Moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	2
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.
RESTRICTIONS	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas laisser le bétail ou d'autres animaux s'alimenter des feuilles des légumes racines. Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.12 Céleri

CULTURE	Céleri
MALADIES	Anthraxose (<i>Colletotrichum acutatum</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements avant l'apparition de la maladie ou au début de celle-ci et répéter les traitements à un intervalle de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Peut être appliqué sur le jour de la récolte (DAAR de 0 jour).
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	2
RESTRICTIONS	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

11.13 Ginseng

CULTURES	Ginseng
MALADIES	Alternariose (<i>Alternaria panax</i>)
DOSE	975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	2
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.
RESTRICTIONS	NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas laisser le bétail ou d'autres animaux s'alimenter des feuilles des légumes racines.
MALADIES	Pourriture des racines causée par <i>Cylindrocarpon destructans</i> (Répression) Rhizoctone commun (<i>Rhizoctonia solani</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 14 à 21 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies. Le produit SWITCH 62.5 WG, tout en traitant d'autres maladies affectant le ginseng indiquées sur l'étiquette, supprimera <i>Rhizoctonia</i> et réprimera <i>Cylindrocarpon</i> si elles sont présentes. Si les producteurs traitent uniquement <i>Rhizoctonia</i> et/ou <i>Cylindrocarpon</i> , utiliser le produit Fongicide SCHOLAR® 230SC ou d'autres fongicides homologués pour les maladies ciblées.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	2
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.
RESTRICTIONS	Appliquer en traitement terrestre généralisé dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture et une pénétration complète dans le sol et dans la zone des racines. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Ne pas laisser le bétail ou d'autres animaux s'alimenter des feuilles des légumes racines.

11.14 Raisins

CULTURES	Raisins
MALADIES	Suppression de la moisissure grise des grappes causée par <i>Botrytis cinerea</i>
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Commencer les traitements au début de la floraison. On peut effectuer un traitement supplémentaire à la fermeture de la vigne, à la véraison ou avant la récolte. La suppression de la moisissure grise des grappes est plus efficace par voie terrestre lorsqu'on utilise un volume d'eau suffisant pour bien couvrir toute la culture. La couverture complète des grappes est essentielle.</p> <p>L'intervalle entre les traitements est de 21 jours.</p>
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	Ne pas entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 7 jours suivant l'application pour effectuer des travaux d'annélation ou de retournement des sarments. Ne pas entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 2 jours suivant l'application pour les activités de tuteurage, d'éclaircissement des grappes, d'élagage à la main, de palissage et d'effeuillage à la main. Pour toutes les autres activités, ne pas entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application
RESTRICTIONS	<p>Ne pas utiliser comme adjuvant.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 0,75 kg de m.a./ha d'un produit contenant du cyprodinile et pas plus de 0,50 kg de m.a./ha d'un produit contenant du fludioxonil par culture.</p> <p>Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.</p>

11.15 Épinards

CULTURES	Épinards
MALADIES	Anthraxnose (<i>Colletotrichum dematium</i> f. sp. <i>spinaciae</i>) et moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	2
DÉLAI DE SÉCURITÉ AVANT LA RÉCOLTE	NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement.
RESTRICTIONS	Application par voie terrestre : appliquer dans 175 – 225 L d'eau à l'hectare. Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.16 Poivrons de champ

CULTURES	Poivrons de champ
MALADIES	Anthraxnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Pourriture grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies, mais avant que les plantes ne soient infectées. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation. Si les conditions favorables persistent, effectuer un traitement supplémentaire à un intervalle de 7 à 10 jours. Après deux traitements consécutifs, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Peut être appliqué le jour de la récolte (0 jour de délai).
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3

RESTRICTIONS	<p>Un volume de pulvérisation minimal de 200 L d'eau/ha est recommandé.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.</p>
---------------------	---

11.17 Tomates (de plein champ)

CULTURES	Tomates (de plein champ)
MALADIES	Pourriture grise causée par <i>Botrytis cinerea</i>
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque l'infection est importante.</p>
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Peut être appliqué au cours de la journée de la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3
RESTRICTIONS	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p> <p>Application par voie terrestre : 200 L d'eau/ha.</p> <p>Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.</p>

11.18 Sous-groupe de cultures 13-07A - Mûres et framboises

CULTURES	Sous-groupe de cultures 13-07A - Mûres et framboises Framboise, mûre, mûre de Logan (y compris les cultivars, variétés et hybrides de ces cultures)
MALADIES	Suppression de la moisissure grise des fruits (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer le jour précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 En l'absence d'un autre fongicide efficace homologué pour la culture à traiter, le nombre maximal de traitements est limité à deux par année.
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète; un minimum de 200 L/ha est recommandé. Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.19 Sous-groupe de cultures 13-07B - Petits fruits des genres *Ribe*, *Sambucus* et *Vaccinium*

CULTURES	Sous-groupe de cultures 13-07B - Petits fruits des genres <i>Ribe</i>, <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> bleuet en corymbe, bleuet nain, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, groseille à maquereau, baie de gaylussaquier, aronie, gabelle odorante, goyave du Chili, baie d'épine-vinette commune, pimbina, camerise, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures
MALADIES	Suppression de l'anthraxose (<i>Colletotrichum acutatum</i>) dans les bleuets Répression de l'entomosporiose (<i>Entomosporiose mespilii</i>) des feuilles de l'amélanchier Suppression de la moisissure grise des fruits (<i>Botrytis cinerea</i>) des petits fruits des genres <i>Ribe</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i>
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Pour l'amélanchier : Utilisez la dose la plus forte et l'intervalle entre les traitements le plus court lorsque les conditions favorisent le développement rapide des maladies ou si le champ a déjà été fortement infesté par les maladies.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer le jour précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 En l'absence d'un autre fongicide efficace homologué pour la culture à traiter, le nombre maximal de traitements est limité à deux par année.
RESTRICTIONS	Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète (187-935 L/ha). Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.20 Sous-groupe 13-07F - Petits fruits de plantes grimpantes

CULTURES	Sous-groupe 13-07F - Petits fruits de plantes grimpantes Raisin de vigne de l'Amour, raisin, kiwi de Sibérie, fruit de passiflore purpurine, fruit de schisandre, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures
MALADIES	Suppression de la pourriture des grappes (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements au début de la floraison. Un traitement supplémentaire peut être effectué à la mise à fruits, à la véraison ou avant la récolte. La pourriture des grappes est plus supprimée plus efficacement par un traitement par voie terrestre avec un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète. Une couverture complète des grappes est essentielle. Intervalle de 21 jours entre les traitements.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les sept jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	2
RESTRICTIONS	Ne pas utiliser d'adjuvant. Ne pas appliquer plus que 0,73 kg de cyprodinil (m.a.)/ha et de 0,49 kg de fludioxonil (m.a.)/ha par culture. Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.

11.21 Sous-groupe de cultures 13-07G - Petits fruits de plantes naines

CULTURES	Sous-groupe de cultures 13-07G - Petits fruits de plantes naines Bleuet nain, raisin d'ours, myrtille, chicouté, airelle rouge, fruit de kunzea, pain de perdrix, fraise, cultivars, variétés ou hybrides de ces cultures
MALADIES	Suppression de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)
DOSE	775 à 975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les traitements à la floraison ou avant et continuer selon des intervalles de 7 à 10 jours.
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer le jour précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 En l'absence d'un autre fongicide efficace homologué pour la culture à traiter, le nombre maximal de traitements est limité à deux par année.

RESTRICTIONS	<p>Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète; un minimum de 200 L/ha est recommandé.</p> <p>Recommandations concernant la gestion de la résistance à <i>Botrytis</i> : Effectuer un maximum de deux traitements consécutifs, puis alterner avec un fongicide qui n'appartient pas au groupe 9 et un fongicide du groupe 12. Effectuer un maximum de deux traitements avec des fongicides du groupe 12 lorsque de deux à cinq traitements sont prévus ou un maximum de trois traitements lorsque six traitements ou plus sont prévus. Effectuer un seul traitement avec un fongicide du groupe 9 lorsque jusqu'à trois traitements sont prévus ou deux traitements lorsque de quatre à six traitements sont prévus.</p>
---------------------	--

11.22 Canneberge

CULTURES	Canneberge
MALADIES	Répression du complexe de pourriture des fruits (<i>Allantophomopsis</i> spp., <i>Botrytis cinerea</i> , <i>Colletotrichum</i> spp., <i>Fusicoccum putrefaciens</i> , <i>Monilinia oxycocci</i> , <i>Phomopsis vaccinii</i> , <i>Phyllosticta</i> spp., <i>Physalospora vaccinii</i>)
DOSE	975 g/ha
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.</p> <p>Intervalle de 7 à 10 jours entre les traitements.</p>
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR)	Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.
NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR ANNÉE	3 En l'absence d'un autre fongicide efficace homologué pour la culture à traiter, le nombre maximal de traitements est limité à deux par année.
RESTRICTIONS	<p>Application par voie terrestre : Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (187-938 L/ha).</p> <p>Chimio-irrigation : Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (minimum de 1000 L/ha).</p>

APPLICATION PAR CHIMIO-IRRIGATION DANS LES CANNEBERGES

Chimio-irrigation : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « petite » de l'American Society of Agricultural Engineers [ASAE S572.1]. Les applications **NE DOIVENT PAS** être effectuées avec un canon.

Types de systèmes d'irrigation : Le fongicide SWITCH 62.5WG ne peut être appliqué qu'à l'aide d'un système d'irrigation par aspersion, tel qu'un système d'irrigation sur frondaison avec système fixe. Ne pas appliquer le fongicide SWITCH 62.5WG avec un autre type de système d'irrigation.

Injection pour la chimio-irrigation : Injecter la dose indiquée de fongicide SWITCH 62.5WG dans le flux d'eau d'irrigation principal : 1) avec un doseur à débit constant; 2) au centre du conduit principal à l'aide d'un tube pilote ou d'un dispositif équivalent; 3) à un point situé en avant d'au moins un coude à angle droit dans le conduit principal de façon à assurer le mélange complet du produit à l'eau d'irrigation.

Distribution uniforme de l'eau et étalonnage du système : Le système d'irrigation doit assurer une distribution uniforme de l'eau traitée avec le fongicide SWITCH 62.5WG. Toute distribution non uniforme peut endommager la culture, réduire l'efficacité du traitement ou faire en sorte que des résidus de pesticides illégaux seront présents dans ou sur la récolte. Le système doit être étalonné pour assurer une application uniforme des doses indiquées pour la chimio-irrigation. Pour toute question concernant l'étalonnage, communiquer avec un spécialiste agricole provincial, le fabricant de l'équipement ou d'autres spécialistes.

Surveillance de la chimio-irrigation : L'arrêt et le rajustement du système de chimio-irrigation ne doivent être effectués que par une personne qui connaît bien le système et qui est responsable de son fonctionnement ou par une personne sous la supervision d'une personne responsable.

Dispositifs de sécurité requis pour les systèmes d'injection et d'aspersion : Le système doit être muni d'un clapet antiretour, d'une soupape de dépression et d'un drain basse pression fonctionnels et bien situés sur le système d'irrigation afin d'éviter toute contamination de la source d'eau en cas de reflux. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif antiretour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers le circuit d'injection. La conduite d'injection des pesticides doit également être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner ou, lorsqu'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau descend à un point tel que la distribution appropriée des pesticides n'est plus assurée. Les systèmes d'injection doivent être munis d'un doseur ou d'un dispositif équivalent, comme une pompe volumétrique (p. ex. une pompe à membrane ou un injecteur à venturi), qui est conçu pour les pesticides et qui est fait de matériaux compatibles avec ceux-ci et qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.

Utilisation d'eau provenant d'aqueducs publics : Par aqueduc public, on entend un réseau qui fournit de l'eau courante au public pour consommation humaine et qui compte au moins 15 raccordements de service ou qui dessert régulièrement une moyenne d'au moins 25 personnes par jour pendant au moins 60 jours au cours d'une année. Les systèmes de chimio-irrigation raccordés aux aqueducs publics doivent être munis d'un dispositif antiretour à réduction de pression ou d'un dispositif équivalent fonctionnel installé sur la conduite d'eau, en amont du point d'entrée des pesticides. Si l'on ne dispose pas d'un dispositif antiretour, on peut alors mettre l'eau de l'aqueduc public dans un réservoir avant d'ajouter les pesticides. Il faut alors que l'extrémité de la conduite de remplissage soit à une distance du haut du réservoir ou du rebord de déversement du réservoir équivalant à au moins deux fois le diamètre intérieur de la conduite de remplissage. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'un dispositif antiretour fonctionnel à fermeture automatique rapide pour éviter tout retour de fluide vers le circuit d'injection. La conduite d'injection des pesticides doit être munie d'une électrovanne normalement fermée fonctionnelle située du côté admission de la pompe d'injection et reliée au dispositif d'interverrouillage du système pour éviter que le fluide retiré du réservoir d'alimentation ne s'écoule lorsque le système d'irrigation est arrêté de façon automatique ou manuelle. Le système doit être muni de commandes d'interverrouillage fonctionnelles qui arrêtent automatiquement la pompe d'injection des pesticides lorsque le moteur de la pompe à eau cesse de fonctionner ou, lorsqu'il n'y a pas de pompe à eau, lorsque la pression de l'eau descend à un point tel que la distribution appropriée des pesticides n'est plus assurée. Les systèmes doivent être munis d'un doseur ou d'un dispositif équivalent, comme une pompe volumétrique (p. ex. une pompe à membrane ou un injecteur à venturi), qui est conçu pour les pesticides et qui est fait de matériaux compatibles avec ceux-ci et qui peut être équipé d'un dispositif d'interverrouillage.

Nettoyage du système d'injection de pesticides : Pour assurer une application précise des pesticides, il faut que le système d'injection soit propre et exempt de résidus et de sédiments de produits chimiques ou d'engrais. Se reporter au manuel du propriétaire ou demander au fournisseur de l'équipement quelle est la procédure de nettoyage du système d'injection.

Purge du système d'irrigation : À la fin de l'application, attendre que toutes les conduites se vident de pesticides par les buses ou les diffuseurs avant de couper l'eau d'irrigation. Pour s'assurer que les conduites sont purgées et exemptes de pesticides, on peut injecter un colorant indicateur dans le système pour marquer la fin de la période d'application.
Systèmes linéaires en couverture intégrale : L'injection doit avoir lieu pendant les 30 dernières minutes de la période d'irrigation régulière ou pendant une irrigation distincte de 30 minutes non associée à l'irrigation régulière.

12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance au fongicide SWITCH 62.5WG, fongicides des groupes 9 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide SWITCH 62.5WG et à d'autres fongicides des groupes 9 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide SWITCH 62.5WG ou d'autres fongicides des groupes 9 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs avec un fongicide du groupe 9 ou groupe 12. Les fongicides du groupe 9 et groupe 12 ne doivent pas représenter plus de 50 % du total des traitements effectués dans le cadre d'un programme de lutte contre l'agent pathogène ciblé.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en cas de baisse possible de la sensibilité au fongicide SWITCH 62.5WG chez l'agent pathogène.

Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si c'est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le site www.syngenta.ca.